

MAIRIE DES ALLUES 73550 MERIBEL

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mars 2017

1. FONCIER – GESTION DU PATRIMOINE	35
1. Convention de servitude de passage au profit d'EDENIS sur parcelle communale V 122	35
DELIBERATION N° 23/2017	35
2. Servitude de passage au profit d'EDENIS sur parcelles communales J 935 et J 947	36
DELIBERATION N° 24/2017	36
3. Acquisition de la cote cadastrale de Mme Rolande RAFFORT	36
DELIBERATION N° 25/2017	36
4. Acquisition de la cote cadastrale de Marie et Gaston CHEDAL-BORNU	37
DELIBERATION N° 26/2017	37
5. Régularisation de la piscine Hôtel le Yeti	38
DELIBERATION N° 27/2017	38
2. FINANCIER – BUDGETAIRE	39
1. Budget général / Compte Administratif 2016	39
DELIBERATION N° 28/2017	39
2. Budget général / Compte de gestion 2016 du Trésorier Principal	42
DELIBERATION N° 29/2017	42
3. Budget général / Affectation du résultat 2016	43
DELIBERATION N° 30/2017	43
4. Budget général / Budget Primitif 2017	44
DELIBERATION N° 31/2017	44
5. Fixation du taux des impôts directs locaux de la commune	48
DELIBERATION N° 32/2017	48
6. Budget Eau-Assainissement / Compte Administratif 2016	49
DELIBERATION N° 33/2017	49
7. Budget Eau-Assainissement / Compte de gestion 2016 du Trésorier Principal	51
DELIBERATION N° 34/2017	51
8. Budget Eau-Assainissement / Affectation du résultat 2016	52
DELIBERATION N° 35/2017	52
9. Budget Eau-Assainissement / Budget Primitif 2017	52
DELIBERATION N° 36/2017	52
10. Point sur l'encours de la dette	54

3. DIVERS	55
1. Avenir de Méribel	55
2. Mairie 2.0	55

PRESENTS

Mmes. MM Maxime BRUN, Thierry CARROZ, Victoria CESAR, Alain ETIEVENT, Bernard FRONT, Gérard GUERVIN, Audrey KARSENTY, Joseph JACQUEMARD, Anaïs LAISSUS, Martine LEMOINE-GOURBEYRE, François-Joseph MATHEX, Thierry MONIN, Christian RAFFORT, Emilie RAFFORT, Florence SURELLE, Carole VEILLET

EXCUSES ou ABSENTS

Mmes Marie-Noëlle CHEVASSU, Michèle SCHILTE, (pouvoir donné à Carole VEILLET), M. Thibaud FALCOZ (pouvoir donné à Thierry CARROZ)

Monsieur Gérard GUERVIN est élu secrétaire de séance.

1. FONCIER – GESTION DU PATRIMOINE

1. Convention de servitude de passage au profit d'EDENIS sur parcelle communale V 122

DELIBERATION N° 23/2017

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la société ENEDIS (anciennement ERDF), a sollicité une convention de servitude sur la parcelle communale V 122 pour le passage d'une ligne électrique souterraine en vue du raccordement du parking au Villard.

Cette convention prévoit :

- Une mise à disposition d'une bande de 0.40 mètre de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 22 mètres ainsi que ses accessoires.
- D'effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'ENEDIS pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur.
- D'utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc...).

Elle est conclue pour la durée des ouvrages et pourra être régularisée, en vue de sa publication au bureau des Hypothèques, par acte authentique, auprès d'un notaire aux frais d'ENEDIS.

C'est pourquoi, je vous propose :

- d'approuver la constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle communale V 122 ;
- de m'autoriser à signer toutes pièces s'y rapportant.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le rapport du maire et le charge en tous points de son exécution.

Transmission : service foncier-gestion du patrimoine

2. Servitude de passage au profit d'EDENIS sur parcelles communales J 935 et J 947

DELIBERATION N° 24/2017

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la société ENEDIS (anciennement ERDF) a sollicité une convention de servitude sur les parcelles communales J 935 et J 947 situées au lieu-dit les « Darbollées » pour le passage de câbles souterrains.

Cette convention prévoit :

- Une mise à disposition d'une bande de 0.40 mètre de large, 2 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 13 mètres ainsi que ses accessoires ;
- D'effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'ENEDIS pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur ;
- D'utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc...).

Elle est conclue pour la durée des ouvrages et pourra être régularisée, en vue de sa publication au bureau des Hypothèques, par acte authentique, auprès d'un notaire aux frais d'ENEDIS.

C'est pourquoi, je vous propose :

- d'approuver la constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS sur les parcelles communales J 935 et J 947 ;
- de m'autoriser à signer toutes pièces s'y rapportant.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le rapport du maire et le charge en tous points de son exécution.

Transmission : service foncier-gestion du patrimoine

3. Acquisition de la cote cadastrale de Mme Rolande RAFFORT

DELIBERATION N° 25/2017

En l'absence de Bernard FRONT,

Monsieur le Maire expose :

Par acte notarié du 28 décembre 2012, la commune a acquis la cote cadastrale de Monsieur Eugène RAFFORT. Or, une erreur du cadastre n'a pas permis à la commune de déterminer toutes les parcelles appartenant à Madame Rolande RAFFORT. A cet effet, celle-ci sollicite aujourd'hui la commune en vue de l'acquisition de sa part de la cote cadastrale en indivision, pour une superficie totale de 1 ha 72 a 88 ca.

Le tarif forfaitaire est de 0,75€/m² (terrains en Zone A).

Ces terrains sont disséminés sur la commune. Cette acquisition permet d'augmenter la réserve foncière de la collectivité et ainsi de faciliter les échanges à venir.

Le montant total de la vente pour l'ensemble des co-indivisaires s'élève à 12 966. €

Je vous propose :

- D'approuver l'acquisition des terrains de Madame Rolande RAFFORT ;
- De m'autoriser à signer toutes pièces s'y rapportant notamment l'acte authentique.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le rapport du maire et le charge en tous points de son exécution.

Transmission : service foncier-gestion du patrimoine

4. Acquisition de la cote cadastrale de Marie et Gaston CHEDAL-BORNU

DELIBERATION N° 26/2017

Monsieur le Maire expose :

Les Consorts CHEDAL-BORNU ont proposé de vendre à la commune l'ensemble des terrains dont ils sont propriétaires sur la commune :

1. Cote cadastrale de Madame Marie CHEDAL-BORNU

A l'exception des parcelles suivantes :

- S 1544 : 5975 m²
- S 1543 : 1020 m²
- S 1542 : 500 m²

Celles-ci sont réservées à la famille.

Pour une contenance totale de : 44 628 m²,

2. Cote cadastrale de Monsieur Gaston CHEDAL-BORNU

A l'exception des parcelles suivantes :

- S 429 : 2320 m² : Déjà promise.
- V 2018 : 88 m² : Déjà propriété de la commune. Elle a été acquise lors des échanges de la décharge de la Loy.
- Q 113 : 50 m² : Parcelle sur laquelle se trouve la maison d'habitation.
- Q 1718 : 19 m² : Parcelle de terrain attenante à la maison d'habitation.

Pour une contenance totale de : 11 444m².

Les deux côtes cadastrales réunies représentent une superficie totale de 5 ha 60 a 72 ca

Ces terrains sont disséminés sur la commune.

Le tarif forfaitaire est de 0,75€/m² (terrains en Zone N et A).

Le montant total de la vente s'élève à 42 054 €

Cette acquisition permet d'augmenter la réserve foncière de la collectivité et ainsi de faciliter les échanges à venir.

Je vous propose :

- D'approuver l'acquisition des terrains des Consorts CHEDAL-BORNU ;
- De m'autoriser à signer toutes pièces s'y rapportant notamment l'acte authentique.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le rapport du maire et le charge en tous points de son exécution.

Transmission : service foncier-gestion du patrimoine

5. Régularisation de la piscine Hôtel le Yeti

DELIBERATION N° 27/2017

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la ZAC du Belvédère, la commune a vendu des droits à construire à Monsieur Frédéric SAINT GUILHEM (SCI ORBEL) pour la réalisation de l'hôtel le Yéti. La piscine, située sur la parcelle J 1423, ne correspond pas au plan initial et donc empiète sur la parcelle communale.

L'acte de vente du 17 juillet 1990 établi entre la commune au profit de la SA ORBEL, stipulait « *tous les droits permettant de construire sur ledit terrain, un bâtiment à usage d'hôtel type trois étoiles minimum, de 2 800 m² SHON maximum, en ce compris les locaux destinés à recevoir les équipements publics* ».

Aussi, la commune a vendu des droits à construire et non un tènement immobilier. De ce fait, la piscine n'avait pas d'obligation particulière quant à son positionnement.

La commission foncière du 20 décembre 2016 a émis un avis favorable à la régularisation de 145 m², sur la parcelle communale J 947.

Celle-ci s'effectuera à l'euro symbolique.

Monsieur Frédéric SAINT GUILHEM prendra à sa charge les frais d'acte notarié et de géomètre.

En outre, dans l'acte notarié, une clause prévoira que dans le cas où la piscine serait transformée en surface habitable, une indemnité de 100 €/m² indexée de surface de plancher créée serait due à la commune.

C'est pourquoi, je vous propose :

- D'approuver cette régularisation,
- De m'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant et notamment l'acte authentique.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le rapport du maire et le charge en tous points de son exécution.

Transmission : service foncier-gestion du patrimoine

2. FINANCIER – BUDGETAIRE

1. Budget général / Compte Administratif 2016

DELIBERATION N° 28/2017

En l'absence du Maire,

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances expose :

Le compte administratif traduit l'exécution des décisions budgétaires que nous avons prises au cours de l'année 2016.

Pour apprécier cette exécution, je vous ai transmis le compte administratif, ainsi que différents documents (annexe 1 et annexe 2).

Le compte administratif, lui-même, vous donne le détail par compte.

L'annexe N° 1 permet d'identifier les grandes masses :

- **En fonctionnement**, le montant des dépenses s'élève à 18 367 987.95 € et les recettes à 22 873 735.52 €, soit un résultat de l'exercice de 4 505 747.57 €. Après intégration du résultat 2015, l'excédent global est de 8 790 601.91 €.
- **En investissement**, le montant des dépenses, après intégration du résultat 2015, s'élève à 15 107 200.91 € et les recettes à 14 066 537.96 €, soit un besoin de financement de 1 040 662.95 €.
- Le résultat cumulé 2016 avec intégration des années précédentes s'établit à 7 749 938.96 € (il était de 7 107 437.34 € en 2015).
- Avec l'intégration des restes à réaliser (sommes que nous avons engagées en 2016 mais qui n'ont pas fait l'objet de paiement en 2016) et les restes à recouvrer (sommes que la commune avait prévues d'encaisser en 2016 et qui ne l'ont pas été), le résultat s'établit à 3 719 812.67 € pour 2016 (il était de 4 284 854.34 € en 2015). Ce résultat varie en fonction des restes à réaliser.

L'annexe N° 2 vous permet d'avoir une vision exhaustive de l'origine de cet excédent.

Après vous avoir décrit l'origine de cet excédent (I) les éléments marquants de l'année écoulée vous sont présentés (II).

I Explication des excédents

1) Les recettes de fonctionnement non réalisées : 220 990 €.

- 108 000 € d'excédents de droits de mutation,

- 14 000 € d'excédents de produits exceptionnels rattachements 2015 non mandatés en 2016,
- 40 000 € d'excédents de rôles supplémentaires des taxes d'habitations et foncières,
- 27 000 € d'excédents sur les produits de gestion courante, principalement les loyers,
- 36 000 € d'excédents de cessions (pour mémoire, les cessions sont prévues à l'article 024 en recettes d'investissement et sont réalisées à l'article 775 en recettes de fonctionnement, ce qui génère automatiquement des excédents).

2) Les dépenses de fonctionnement non réalisées : 1 972 913 €.

- 763 308 € sur les charges générales principalement sur :
 - les travaux des zones du Creusat, des Raisses et du Biollay : 33 002 €,
 - les locations immobilières : 9 373 €,
 - les contrats de prestations de services : 22 767 € principalement les classes de découvertes,
 - les charges de copropriété : 18 117 €,
 - l'entretien des bâtiments : 7 184 €,
 - l'entretien des voiries : 101 682 € dont sur le déneigement 48 921 €, sur les routes diverses 22 037 € et sur les circulations piétonnes 15 705 €,
 - l'entretien des réseaux : 98 245 € dont sur les poteaux incendie 11 097 €, les eaux pluviales 25 904 € et l'éclairage public 22 871 €,
 - l'entretien des forêts : 58 389 €,
 - l'entretien du matériel roulant : 14 999 €,
 - l'entretien du matériel : 18 787 €,
 - les maintenances : 31 750 €,
 - les études : 9 208 €,
 - les versements à des organismes de formation : 19 972 €,
 - les honoraires : 134 345 € principalement sur les DSP des remontées mécaniques,
 - les frais d'actes et contentieux : 10 000 €,
 - les annonces : 14 936 € principalement sur les DSP,
 - les publications : 14 362 €,
 - les transports urbains : 10 121 €,
 - les voyages et déplacement : 32 229 € dont la candidature pour le Championnat du monde,
 - les réceptions : 19 807 € pour le Championnat du monde,
 - les frais d'affranchissement : 10 811 €.
- 969 280 € inscrites sur les dépenses imprévues,
- 132 428 € sur les charges de personnel,
- 129 685 € sur les autres charges de gestion courante dont les créances admises en non-valeur pour 10 081 € et les subventions pour 19 055 €.
Sur la subvention du Ski Club, la somme de 16 945 € n'a pas été versée. Cela correspond à la garantie sur les carrés neige qui n'a pas été versée en totalité et à la provision de 5 000 €.

3) Les recettes d'investissement non réalisées : 10 946 610 €.

- 10 392 000 € de cession sur l'aménagement des ravines non réalisée en 2016 et prévu à nouveau en 2017. En dépenses d'investissement, la somme de 10 553 435 € était également prévue et n'a pas été réalisée.
- 290 000 € de cession sur l'escalator des ravines non réalisé en 2016 et prévu à nouveau en 2017,
- 216 000 € de taxes d'urbanisme 2016 qui seront perçues en 2017,
- 50 000 € d'avance forfaitaires non réalisées, (somme identique non réalisée en dépenses).

4) Les dépenses d'investissement non réalisées : 15 107 200 €

- 2 618 681 € au titre du solde de la section d'investissement reporté,
- 11 571 785 € sur les immobilisations corporelles.
Il s'agit pour l'essentiel des acquisitions de terrains de voirie pour 371 847 €, les autres terrains pour 347 608 €, les acquisitions de constructions pour 10 553 435 € sur les parkings des Ravines, les acquisitions de matériel roulant pour 44 936 € pour le déneigement, de l'acquisition d'installations techniques pour 236 914 € pour l'escalator, et du mobilier pour 13 093 €.
- 678 880 € sur les immobilisations en cours.
 - Sur les constructions, la somme non réalisée est 294 766 €.
Il s'agit de travaux dans le garage du Plan des Combes pour 41 321 €, de travaux à l'école maternelle de Méribel pour 17 917 €, de travaux à l'office du tourisme de Méribel pour 63 312 €, de travaux de démolition de la gare du télécabine des Plattières pour 100 000 € le complexe sportif de la Chaudanne pour 23 712 €, de travaux dans les offices du tourisme pour 20 776 €, et de travaux dans les parkings pour 15 604 €.
 - Sur les installations techniques en cours, la somme non réalisée est de 384 114 €.
Il s'agit des travaux sur les eaux pluviales pour 11 017 €, l'urbanisme pour 30 423 €, l'éclairage public pour 11 872 €, la voirie de Chandon pour 26 283 €, la voirie du Biollay pour 31 080 €, la voirie des Allues pour 20 867 €, la voirie de Méribel pour 59 154 €, l'ascenseur incliné pour 39 732 €, les travaux des Ravines 2015 pour 21 701 €, les ruisseaux pour 24 256 € et les accessibilités PMR pour 55 713 €.

II Les éléments marquants de l'exercice 2016 peuvent se résumer comme suit :

1) En dépenses de fonctionnement :

- L'effort en matière d'entretien des routes est de 893 244 €,
- L'entretien des bâtiments communaux pour 111 759 €,
- Le coût des transports est de 1 686 529 €,
- Les charges de personnel sont de 3 710 323€,
- Les subventions versées s'élèvent à 3 881 862 € dont 3 215 982 € versés à Méribel Tourisme.
- Le FPIC est de 797 021 € (360 800 € en 2015)

2) En recettes de fonctionnement :

- Une nouvelle baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de 503 000 € par rapport à 2015 (La somme perçue en 2013 était de 3 542 000 €, elle n'est plus que de 2 287 000 € en 2016),
- La taxe additionnelle sur les droits de mutation atteint 1 135 000 €, elle était de 1 329 000 € en 2015, cette recette étant très aléatoire.

3) En dépenses d'investissement :

Sur une dépense de 15 107 200 €, on retrouve les acquisitions de terrains pour 207 147 €, les installations techniques pour 397 818 € dont l'escalator des Ravines pour 356 085 €, les véhicules pour 69 664 €, les dépenses d'équipement pour 5 750 190 € et les remboursements d'emprunt pour 334 393 €.

Les principales dépenses d'équipement concernent :

- a) Les travaux de bâtiments s'élèvent à 2 423 698 €, ils concernent principalement :

- Les travaux dans les parkings : 971 164 € dont 801 386 € pour le Villard,
- Le complexe sportif : 551 146 €,
- L'école maternelle de Méribel : 249 952 €,
- Le groupe scolaire de Méribel : 107 712 €,
- Les Offices du tourisme : 218 959 €,
- Le restaurant scolaire : 72 194 €,
- La mairie : 43 679 €,
- Le garage du Plan des Combes : 37 960 €

b) Le programme des installations techniques s'élève à 3 326 491 €, ils concernent principalement :

- Les travaux de voirie : 1 095 039 € dont :
 - Chandon : 508 853 €,
 - Le Biollay : 96 976 €,
 - Méribel : 212 659 €,
 - Le Villaret : 89 315 €,
 - Mottaret : 67 000 €,
 - D'autres voiries diverses : 120 273 €
- Les travaux de l'ascenseur incliné : 885 208 €,
- Les chemins : 210 936 €
- Les espaces jeux : 185 345 € dont le multisports des Allues,
- Le programme des circulations piétonnes : 151 395 €,
- Les ruisseaux : 97 661 €
- Les travaux des Ravines : 85 266 €,
- La vidéo protection : 76 561 €,
- La signalisation : 57 439 €,
- Le PLU et les études d'urbanisme : 44 974 €,
- L'éclairage public : 44 582 €,

4) En recettes d'investissement :

- Le fonds de compensation de la TVA représente 1 190 000 €. Il était de 1 428 000 € en 2015 et de 882 000 € en 2014 (taux 16.404 % appliqué sur les dépenses d'investissement réalisées en 2015).
- Nous n'avons pas contracté de nouveaux emprunts en 2016.

En l'absence du Maire, je vous invite à approuver le compte administratif 2016.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le Compte Administratif 2016.

Transmission : comptabilité

2. Budget général / Compte de gestion 2016 du Trésorier Principal

DELIBERATION N° 29/2017

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances expose :

Le compte administratif* et le compte de gestion* doivent concorder.
Le compte de gestion de l'année 2016 pour le budget général nous a été remis par le Trésorier.
Les totaux par sections et chapitres sont égaux au compte administratif.

Je vous propose d'approuver le compte de gestion 2016 du budget général.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2016 du budget général.

*Compte administratif : Document établi en fin d'exercice retraçant, pour une année, les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

*Compte de gestion : Document reprenant, non seulement, tous les comptes tenus par le trésorier pour le compte de la collectivité, pour une année, mais décrivant également de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité

Transmission : comptabilité

3. Budget général / Affectation du résultat 2016

DELIBERATION N° 30/2017

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances expose :

Vous venez d'approuver le compte administratif 2016. Il convient désormais de vous prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Je vous rappelle que :

Le résultat de fonctionnement à affecter s'établit à 8 790 601.91 €.

Le résultat d'investissement s'établit à - 1 040 662.95 €.

Le solde des restes à réaliser d'investissement s'établit à - 4 030 126.29 €.

(4 382 734.29 € en dépenses et 352 608 € en recettes)

Je vous propose d'affecter :

- 1 040 662.95 € en dépenses d'investissement au compte 001 « solde d'investissement reporté ».
- 5 070 789.24 € de résultat de fonctionnement 2016, en recettes d'investissement, au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », permettant de combler les besoins de financement du résultat d'investissement et du solde des restes à réaliser.
- 3 719 812.67 € (soit le solde) en recettes de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ». Cela signifie qu'après avoir financé les opérations d'investissement 2016, nous réinjectons cette somme dans le budget 2017.

Je vous invite à approuver l'affectation des résultats, telle que présentée ci-dessus.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le rapport de l'adjoint délégué et le charge, ainsi que le maire, en tous points de son exécution.

Transmission : comptabilité

4. Budget général / Budget Primitif 2017

DELIBERATION N° 31/2017

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances expose :

Le projet de budget primitif a été construit sur les bases suivantes :

- stabilité des taux d'imposition en 2017,
- baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF),
- augmentation du prélèvement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2017,
- intégration des demandes des commissions et des opérations engagées depuis plusieurs années,
- aucun emprunt souscrit au titre des investissements 2017.

En grandes masses, le budget s'établit comme suit :

1) Section de fonctionnement :

La section est équilibrée à hauteur de :

- Dépenses : 25 587 941,67 €
 - Les charges générales ont été diminuées sauf pour les dépenses d'entretien du patrimoine (bâtiments et réseaux divers), les maintenances, les charges de copropriété, les frais de nettoyage, les dépenses d'électricité, d'eau, combustibles, carburants, affranchissement et téléphonie.
 - Le taux d'évolution des dépenses de personnel prévisible est de 2.26 %. Il intègre les départs, les recrutements et l'évolution des carrières des agents.
 - Le montant des subventions attribuées (annexe 1) est 3 880 235 €. Le montant affecté à Méribel Tourisme est de 3 340 927 € soit 2 400 000 € pour le fonctionnement, 750 000 € au titre du parc olympique, 60 900 € au titre des heures de glace, 200 000 € pour les DSP, - 54 000 € au titre de la gestion de la taxe de séjour et - 15 973 € pour la cotisation à l'Association des 3 Vallées pour le marché Grande Bretagne.

En dehors des associations avec lesquelles la commune a conclu une convention pluriannuelle, la plupart des subventions a été diminuée de 2 %.

 - Les dépenses imprévues de fonctionnement ont été inscrits pour 504 807 € avec une provision de 349 807 € pour financer un grand évènement sportif.
 - Le prélèvement au titre du FPIC 2017 a été estimé à 1 217 100 €, contre 797 021 € en 2016, soit une hausse de 420 079 €.
- Recettes : 25 587 941,67 €
 - En 2017, les taux d'imposition sont maintenus au même niveau qu'en 2016.
 - La diminution des dotations de l'Etat est estimée à 537 000 €, passant de 2 287 000 € à 1 750 000 €.
 - La nouvelle redevance d'occupation du domaine public perçue auprès de Méribel Alpina d'un montant de 1 000 000 €.

Au total, ce sont donc 957 000 € d'aides de l'État (dont le FPIC) qui disparaissent par rapport à 2016, année qui avait déjà subie 861 000 € de perte par rapport à 2015. La redevance

d'occupation du domaine public, due par Méribel Alpina à partir de 2017, vient compenser cette perte.

2) Section d'investissement :

La section est équilibrée à hauteur de :

- En dépenses : 25 494 940.91 €

- Les dépenses d'équipement représentent 22 884 994 € dont 18 762 770 € de dépenses nouvelles et 4 122 224 € de reports.

Ce budget 2017 s'articule autour des projets suivants :

- ✓ L'aménagement de l'entrée de Méribel :

La commune va acquérir :

Les parkings aux Ravines pour la somme de 10 485 000 € et revendre des terrains pour la somme de 10 380 000 €, la différence provenant des frais d'actes. Il ne peut avoir de compensation en comptabilité donc nous avons inscrit ces sommes en dépenses et en recettes. Les paiements et encaissements se feront sur 3 années.

Un escalator dans le projet des Glaciers qui reliera le rond-point des Ravines au Centre.

- ✓ Le coût restant à payer pour l'achat de l'appareil est de 360 000 € ; la prise en compte de l'achat du terrain pour 100 000 €, la vente du terrain figure en recette pour 290 000 €.
- ✓ Les travaux d'amélioration et de construction des parkings et acquisition de terrains (dont 497 138 € pour le parking du Villard) : 746 402 €.
- ✓ Les travaux d'aménagement des berges du Doron : 1 256 524 €,
- ✓ Les sommes prévues au titre des travaux de voirie : 1 204 351 €.
- ✓ Les acquisitions de terrains nécessaires pour les travaux de voirie : 248 095 €.
- ✓ Les acquisitions de matériel et les travaux concernant les centres techniques : 1 648 740 € dont 1 012 688 € pour le Raffort et 540 644 € pour l'Entrepôt du Mottaret,
- ✓ Les circulations piétonnes : 1 226 543 €,
- ✓ Les locaux touristiques de l'Altiport : 820 000 €,
- ✓ Les travaux et acquisitions du parc olympique : 663 567 €.
- ✓ Les acquisitions de véhicules : 472 028 €,
- ✓ Les travaux pour les eaux pluviales et les acquisitions de terrains ou servitudes pour les eaux usées : 284 854 €
- ✓ La préservation des espaces naturels dont reprofilage des chemins, aménagement des espaces forestiers, aménagement des ruisseaux compris les acquisitions de terrains: 269 847 €.
- ✓ La mise aux normes de l'ascenseur incliné : 257 075 €.
- ✓ Les études et le PLU pour l'urbanisme : 294 902 €,
- ✓ Les WC publics dont la création d'un WC public à Plan Ravet : 191 429 €,
- ✓ Les espaces jeux dont le solde du terrain multi jeux aux Allues : 188 915 €.
- ✓ Les travaux et acquisition pour les écoles primaires : 180 921 €.
- ✓ Les équipements de voirie, signalisations, éclairage public : 180 827 €
- ✓ Les travaux pour la zone hôtelière du Belvédère : 150 000 €
- ✓ Les terrains pour l'aménagement de la Gittaz : 100 000 €,
- ✓ L'acquisition de cotes cadastrales : 124 203 €,
- ✓ L'achat de commerces aux Ravines : 110 700 €.

- Les dépenses imprévues d'investissement sont inscrites pour 520 372 €
- La commune versera au CCAS une subvention d'équipement de 282 164 € pour les travaux du presbytère, cette subvention sera amortie sur une année.
- La commune versera la somme de 270 000 € au titre du Plan Qualité Route du Département.

- En recettes : 25 494 940.91 €

- Revente correspondant à l'aménagement urbain des Ravines, pour 10 380 000 €. Nous retrouvons la somme de 10 485 000 € en dépenses d'investissement avec les explications.
- L'autofinancement cumulé permet le financement de l'ensemble des demandes des commissions ainsi que des opérations engagées depuis plusieurs années. D'un montant de 12 429 633.91 €, il représente 82.22 % des ressources d'investissement de la commune.
- Les 17.78 % restant, soit 2 688 007.00 € correspondent principalement à :
 - 900 000 € fonds de compensation de TVA,
 - 685 000 € taxes d'urbanisme,
 - 398 103 € subventions à recevoir,
 - 283 404 € remboursement de capital d'emprunts par la CCVVT et le budget Eau/Assainissement,
 - 350 800 € cessions,

Il convient malgré tout d'observer la diminution de l'autofinancement prévisionnel 2017 d'environ 500 000 €.

Il ne sera pas nécessaire de souscrire un emprunt au titre du financement des investissements 2017.

Par ailleurs, à la demande de la Trésorerie, ce budget reprend en section de fonctionnement comme en section d'investissement, les dépenses relatives aux écoles, notamment les achats de fournitures scolaires, l'achat de matériel pour le sport scolaire, la prise en charge d'une partie des classes de découvertes et les transports pour les activités scolaires ou culturelles.

Les montants sont détaillés dans les documents envoyés aux conseillers municipaux et concernent plusieurs articles budgétaires.

Je vous propose d'adopter ce budget à hauteur de :

- 25 587 941.67 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 25 494 940.91 € en dépenses et recettes d'investissement

Le Conseil Municipal après délibéré et à la majorité des membres présents (1 abstention, 1 contre) :

- APPROUVE le BP 2016 et l'attribution des subventions 2017.

Transmission : comptabilité

Annexe 1 : liste des subventions

BUDGET PRIMITIF 2017

657364

MERIBEL TOURISME	3 340 927
------------------	-----------

6574

504 308

SKI CLUB	284 000
HOCKEY CLUB VAL VANOISE II	52 991
ASS.PARENTS D'ELEVE VALLEE ALLUES	2 355
ASSOCIATION VELO CLUB VALLEE	816

CLUB MOUCHE	2 330
Association Méribel Sports Montagne	20 000
FOYER SOCIO EDUCATIF Collège J.Rostand	353
MERIBEL PATINAGE ARTISTIQUE	2 000
FOYER SOCIO EDUCATIF EREA ALBERTVILLE	446
CDPC cinéma Mottaret	20 000
CDPC cinéma Méribel	14 000
ASSOCIATION TERRE DES ALLUES	50 187
AMICALE DU PERSONNEL	9 333
PREVENTION ROUTIERE	334
ANCIENS COMBATTANTS	1 249
ASSOCIATION DE CHASSE	1 182
AMICALE SAPEURS POMPIERS	881
Toutankhanon	600
AEROCLUB de Méribel	8 409
SYNDICAT AGRICOLE DES ALLUES	26 600
Concours Vallée Tarentaise	192
Association Courchevel Méribel 2023	0
Tarentaise Judo	1 050
Provision	5 000
657362 SUBVENTIONS CCAS	
CCAS	35 000
2041622 SUBVENTION VERSEE AU CCAS	
CCAS	282 164

Suite à la présentation par l'Adjoint aux finances, un débat s'instaure sur le projet de BP 2017.

Une élue s'interroge sur le versement d'une subvention de fonctionnement de 35 000 € de la commune au CCAS en 2017. Elle fait remarquer que ce versement n'avait pas été nécessaire depuis plusieurs années. En réalité, une dépense supplémentaire obligatoire doit désormais être prise en charge par le CCAS.

Une élue indique son opposition au projet de budget 2017 : des investissements sont réalisés sans projection sur le long terme, sans perspective de développement durable. Or, dans le même temps, la baisse des dotations de l'Etat diminue les marges de manœuvre de la collectivité.

Le maire rappelle que l'ensemble des comptes rendus des commissions (notamment des travaux) sont diffusés à tous les conseillers municipaux. Le projet de budget primitif contient bien des projets veillant au développement durable de la vallée, et notamment à l'installation de nouveaux habitants permanents comme la zone de la Gittaz.

Il insiste également sur la satisfaction des habitants de Chandon, dernier village à rénover.

Des élus indiquent qu'il est dommage qu'un PPI ait été élaboré pendant la première année du mandat, mais sans vraiment de suite. Des dépenses importantes sont pointées en matière d'investissement comme de fonctionnement (ex : fleurissement).

Concernant le budget du fleurissement, des conseillers répondent en précisant qu'il a été fortement diminué pour 2017. De plus, cette dépense participe à l'attrait touristique, c'est l'image de la vallée qui est en jeu.

Une élue suggère que chaque président de commission présente son budget au conseil municipal. Certains soulignent que la confiance doit régner entre conseillers.

Des projets sont pointés : le bâtiment touristique de l'altiport a été présenté au Conseil Municipal, mais le montant des travaux interpelle.

Concernant le presbytère, peu de discussions auraient eu lieu sur la réalisation d'appartements. Il s'avère que seule la toiture est prévue cette année, et non la réalisation d'appartements : il s'agit de préserver le patrimoine immobilier communal.

Des élus s'étonnent du montant prévu pour la réalisation de WC à Plan Ravet (160 000 €) et sur les bassins de la commune.

Le BP 2017 fait également l'objet de nombreux reports d'investissements.

En conclusion, le maire précise que le projet de budget n'est que le reflet des décisions prises dans chaque commission. De plus, la commission des finances est ouverte à tous les élus. Le maire invite les conseillers à participer à celle-ci.

Le maire insiste : les projets d'investissements sont réalisés sans emprunt ni augmentation d'impôt.

5. Fixation du taux des impôts directs locaux de la commune

DELIBERATION N° 32/2017

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances expose :

Le budget primitif du budget principal est construit sur une base d'une stabilité des taux des impôts perçus par la commune.

Par conséquent, je vous propose d'approuver des taux identiques à ceux de l'exercice 2016 soit :*

	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	17,36 %	17,36 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	16,58 %	16,58 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	199,51 %	199,51 %
Cotisation foncière des entreprises	33,71 %	33,71 %

Le Conseil Municipal après délibéré et à la majorité des membres présents :

- APPROUVE le rapport de l'Adjoint délégué et le charge, ainsi que le maire, en tous points de son exécution.

Transmission : service fiscalité foncier gestion du patrimoine, comptabilité,

6. Budget Eau-Assainissement / Compte Administratif 2016

DELIBERATION N° 33/2017

En l'absence du Maire,

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances expose :

Le compte administratif traduit l'exécution des décisions budgétaires que nous avons prises au cours de l'année 2016.

Pour apprécier cette exécution, je vous ai transmis le compte administratif, ainsi que différents documents (annexe 1 et annexe 2).

Le compte administratif, lui-même, vous donne le détail par compte.

L'annexe N° 1 permet d'identifier les grandes masses :

-En section de fonctionnement nous avons dépensé 1 215 055.17 € et perçu 1 304 706.60 €, soit un résultat de l'exercice de 89 651 43 €. Après intégration du résultat 2015, le résultat de clôture est de + 362 901.08 €.

-En section d'investissement nous avons dépensé 987 585.62 € et perçu 960 774.61 €, soit un résultat de l'exercice de - 26 811.01 €. Après intégration du résultat 2015, le résultat de clôture est de - 260 675.01 €.

Le résultat cumulé 2016, avec intégration des années précédentes, s'établit à + 102 226.07 €.

Avec l'intégration des restes à réaliser (sommes que nous avons engagées juridiquement en 2016 mais qui n'ont pas fait l'objet de décaissement ou d'encaissement au cours de ladite année), le résultat s'établit à + 336 800.07 €.

Après vous avoir décrit l'origine de cet excédent (I) les éléments marquants de l'année écoulée vous sont présentés (II).

I Explication des excédents

L'annexe n° 2 vous permet d'avoir une vision exhaustive de l'origine de cet excédent :

1) l'excédent de recettes de fonctionnement : 361.40 €.

Ce montant provient pour 361.13 € d'une provision trop importante sur les amortissements et d'une prévision trop importante pour 0.27 € sur les ventes de l'eau et de l'assainissement.

2) l'excédent des dépenses de fonctionnement : 363 262.48 €

Ce montant provient pour l'essentiel de dépenses qui n'ont pas été facturées pour le contrat de suivi des établissements d'altitude pour 6 786 €, d'une provision trop importante pour la participation au Syndicat des Dorons pour 4 622 € et sur les amortissements des travaux pour 2 024 €, les dépenses imprévues pour 30 459 € qui n'ont pas été utilisées mais également du virement à la section d'investissement pour 319 371 €.

3) l'excédent des recettes d'investissement : 489 495.04 €

Ce montant provient du virement de la section de fonctionnement qui n'est jamais réalisé soit 319 371€, le reversement de la TVA par le délégataire du service public soit 161 943 €, une moitié en opération réelle et l'autre en opération d'ordre qui provient de la non-réalisation de travaux en 2016, une provision trop importante sur les amortissements pour 2 024 € et les participations aux travaux sur la zone de la Creusat pour 6 156 €.

4) l'excédent des dépenses d'investissement : 463 394 €

Cette somme correspond pour l'essentiel :

- a) Aux travaux d'équipements non réalisés ou sur lesquels des économies ont été réalisées, soit 357 953 € principalement :
 - sur l'eau potable : 169 306 € :
 - La provision pour divers imprévus pour les dévoiements de 30 000 € n'a pas été utilisée,
 - Les travaux sur le réservoir du Villard pour 108 595 €,
 - L'étude de géolocalisation pour 17 000 €,
 - Sur l'assainissement : 188 644 €
 - L'étude de modélisation hydraulique pour 50 000 €
 - Le renouvellement Méribel secteur 1 Pleure Pin pour 130 000 €
- b) Aux opérations d'ordre sur l'encaissement de la TVA pour 80 971€,
- c) Aux amortissements sur les subventions pour 361 €
- d) Aux dépenses imprévues pour 24 105 €.

II Les éléments marquants de l'exercice 2016 peuvent se résumer comme suit :

5) En dépenses de fonctionnement : 1 215 055.17 €

Il s'agit essentiellement de la participation communale au Syndicat des Dorons pour 85 377 €, du paiement du traitement des eaux parasites pour 66 008 € et des intérêts des emprunts pour 164 273 €. Le solde, soit 899 395 €, sont des opérations d'ordre : les amortissements des travaux. Ce montant comprend les amortissements de 2016 mais aussi une rectification sur les amortissements de 2015.

6) En recettes de fonctionnement : 1 304 706.60€

Il s'agit de l'encaissement des recettes de l'eau pour 599 051 € et de l'assainissement pour 196 896 €.

Le solde, soit 508 758 €, est des opérations d'ordre sur les amortissements des subventions (dont une rectification sur les amortissements de 2015).

7) En dépenses d'investissement : 987 585.62 €

La dépense 2016 concerne principalement :

- a) Les dépenses d'équipement pour 152 974 € dont :
 - Les réseaux d'assainissement divers pour 43 166 €,
 - L'assainissement d'Hauteville pour 39 480 €

- L'assainissement du Biollay pour 28 589 €,
- L'eau sur Chandon pour 23 648 €
- La station de traitement pour 8 140 €,
- Les aménagements des réseaux d'eau et d'assainissement de la Fontaine du Gué pour 5 004 €,
- Les réseaux d'eau divers pour 4 943 €,

b) Le remboursement du capital des emprunts pour 295 163 €

c) Les opérations d'ordre pour les amortissements des subventions (508 758 €) et pour le remboursement de la TVA (30 689 €).

Ce montant comprend les amortissements de 2016 mais aussi une rectification sur les amortissements de 2015.

8) En recettes d'investissement : 960 774.61 €

a) Le remboursement de la TVA par le délégataire du service public pour 30 689 € et les opérations d'ordre nécessaires pour le même montant,

b) Les opérations d'ordre pour les amortissements des travaux pour 899 395 €.

En l'absence du Maire et sur la base de l'ensemble de ces éléments, je vous invite à approuver le compte administratif 2016.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le Compte Administratif 2016.

Transmission : comptabilité

7. Budget Eau-Assainissement / Compte de gestion 2016 du Trésorier Principal

DELIBERATION N° 34/2017

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances expose :

Le compte administratif * et le compte de gestion * doivent concorder.

Le compte de gestion de l'année 2016 pour le budget eau assainissement nous a été remis par le Trésorier. Les totaux par sections et chapitres sont égaux au compte administratif.

Je vous propose d'approuver le compte de gestion 2016 du budget eau assainissement.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le compte de gestion 2016 du budget eau assainissement.

*Compte administratif : Document établi en fin d'exercice retraçant, pour une année, les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

*Compte de gestion : Document reprenant, non seulement, tous les comptes tenus par le trésorier pour le compte de la collectivité, pour une année, mais décrivant également de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité

Transmission : comptabilité

8. Budget Eau-Assainissement / Affectation du résultat 2016

DELIBERATION N° 35/2017

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances expose :

Vous venez d'approuver le compte administratif 2016. Il convient désormais de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Je vous rappelle que :

Le résultat de fonctionnement s'établit à + 362 901.08 €,

Le résultat d'investissement s'établit à – 260 675.01 €,

Le solde des restes à réaliser d'investissement s'établit à + 234 574.00 €.
(136 025€ en dépenses et 370 599 € en recettes)

Je vous propose d'affecter :

- 260 675.01 € en dépenses d'investissement au compte 001 « solde d'investissement reporté ».
- 26 101.01 € de résultat de fonctionnement 2016, en recettes d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », permettant de combler les besoins de financement du résultat d'investissement et du solde des restes à réaliser.
- 336 800.07 € (soit le solde) en recettes de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ». Cela signifie, qu'après avoir financé les opérations d'investissement 2016, nous réinjectons cette somme dans le budget 2017.

Je vous invite à approuver l'affectation des résultats, telle que présentée ci-dessus.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le rapport de l'adjoint délégué et le charge, ainsi que le maire, en tous points de son exécution.

Transmission : comptabilité

9. Budget Eau-Assainissement / Budget Primitif 2017

DELIBERATION N° 36/2017

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances expose :

Je vous ai transmis le projet de budget primitif 2017 du budget de l'eau et de l'assainissement qui se caractérise :

- En exploitation par des dépenses et des recettes à hauteur de 1 209 529.07 €.
- En investissement par des dépenses et des recettes à hauteur de 1 478 861.08 €.

Les éléments marquants sont :

Sur l'exploitation :

En dépenses :

Nous avons inscrit la somme de 90 000 € de provision pour la participation au fonctionnement du Syndicat des Dorons, ce montant sera adapté en fonction du vote du budget du Syndicat (85 378 € en 2016) , le contrat de suivi des restaurants d'altitude pour 2 années de 13 810 € , l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des DSP de l'eau et de l'assainissement pour 36 000 €, une provision de 66 000 € pour le traitement des eaux claires parasites et les intérêts des emprunts pour 158 717 €.

En recettes :

La recette de la vente de l'eau est inscrite pour 588 143 € et l'assainissement pour 216 386 €.

Sur l'investissement :

En dépenses, les crédits correspondent à :

- En matière d'eau potable, l'inscription de 428 139 €, dont 96 829 € de reports, avec principalement :
 - La réhabilitation de l'étanchéité du réservoir du Villard pour 70 000 €,
 - Une provision pour le renouvellement des canalisations en fonte grise pour 80 000 €,
 - L'habillage et la couverture des réservoirs pour 50 000 €,
 - Une provision de 30 000 € pour le dévoiement de réseaux,
 - Une étude de géolocalisation pour 17 000 € au titre de 2017 et de 13 238 € pour 2016,
 - La reprise des drains sur la source de la Rosière pour 25 978 €,
 - La réfection du mur de pompage au Raffort pour 27 873 €,
 - L'étude de mise en protection de la conduite d'adduction du Vallon pour 20 688 €.
 - La maîtrise d'œuvre pour le renouvellement de l'adduction de la Traie pour 15 000 €,
 - Le renouvellement AEP de l'affaissement de la route de Mussillon pour 3 600 €,
 - Des levés topographique et profils du Doron pour l'étude RTM pour 8 058 €
 - Campagne de suivi sur le ruisseau du Vallon pour 21 996 €,
 - Les travaux de réseaux d'eau sur la zone de la Creusat pour 9 052 € en reports, financés par les aménageurs,
 - Le renouvellement de la conduite AEP au Plan des Combes pour 35 656 €.

- En matière d'assainissement, l'inscription de 266 430 € de crédits dont 39 196 € de reports avec principalement :
 - Le renouvellement de la conduite dans le secteur de la Renarde pour 80 000 € et la traversée de Méribel Village pour 50 000 €,
 - Une provision pour les imprévus et dévoiements pour 50 000 €,
 - Les travaux de réseaux d'assainissement sur la zone de la Creusat pour 22 437 € en reports, financés par les aménageurs,
 - L'étude de géolocalisation des réseaux pour 17 000 € au titre de 2017 et 16 759 € pour 2016,
 - Le renouvellement AEP de l'affaissement de la route de Mussillon pour 18 000 €,
 - Le renouvellement de la conduite EU au Plan des Combes pour 12 234 €,

En recettes :

En 2014, il était prévu un emprunt de 2 350 511 € sur lequel nous avons réalisé 2 000 000 €. Le solde, soit 350 511 €, est inscrit depuis en reports sur le budget. Il sera décaissé en fonction de la réalisation des travaux.

La somme de 118 456 € a été inscrite pour le reversement par le délégataire sur les travaux.

Je vous propose d'approuver le Budget Primitif 2017 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le budget primitif 2017 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

Transmission : comptabilité

10. Point sur l'encours de la dette

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances expose :

Pour apprécier l'endettement de la commune, nous devons tenir compte, des emprunts du budget principal et du budget annexe de l'eau-assainissement, mais également des engagements pris au niveau des structures intercommunales.

Par ailleurs, en cas de défaillance de délégataires de services publics, la commune peut être redevable d'une indemnité en matière de biens de retour, au montant de la valeur nette comptable pour les biens non complètement amortis. C'est pour cette raison que les neuf DSP les plus importantes sont contrôlées chaque année par le cabinet Acti-conseil (douze DSP en tout).

D) L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE :

Synthétiquement la situation est la suivante :

A) Les montants de l'encours des emprunts

	En cours MAIRIE	En cours EAU/ASS.	Total En cours MAIRIE +EAU/ASS.	Annuité MAIRIE + EAU/ASS.	En cours avec Intercommunalité	Annuité avec Intercommunalité
2014	2.74 M €	2.77 M €	5.51 M €	0.644 M €	5.51 M €	0.644 M €
2015	0.53 M €	4.66 M €	5.18 M €	0.524 M €	5.18 M €	0.524 M €
2016	0.47 M €	4.37 M €	4.84 M €	0.530 M €	4.84 M €	0.530 M €
2017	0.78 M €	4.07 M €	4.85 M €	0.551 M €	4.85 M €	0.551 M €
2019	0.61 M €	3.46 M €	4.07 M €	0.551 M €	4.07 M €	0.551 M €
2020	0.53 M €	3.14 M €	3.67 M €	0.550 M €	3.67 M €	0.550 M €

B) La qualité de nos emprunts

Les lourdes conséquences des emprunts structurés sur certaines collectivités ont amené le législateur à créer une norme classifiant les emprunts selon leurs risques. Ainsi, la norme GISSLER répertorie les emprunts de 1A (taux fixe ou variable simple, sans danger) à 5E (écarts d'indices hors zone euros avec coefficient multiplicateur allant jusqu'à 5, potentiellement dangereux)

Tous nos emprunts sont classifiés 1A.

Pour rappel, en 2016 nous avons sécurisé notre emprunt structuré, occasionnant un surcout de 15 000 € par an, sur les 15 annuités restantes.

Les natures des taux d'intérêts sont partagées, pour le capital remboursé, pour 37.% en taux variables et 63% en taux fixes. Le taux d'intérêt de l'emprunt variable étant de 0% actuellement, les taux d'intérêts des emprunts à taux fixes, au nombre de cinq, se répartissent de 3.17% à 5.29%.

II) L'EVOLUTION DE LA DETTE DE NOS STRUCTURES INTERCOMMUNALES

A) La Communauté de Communes Val Vanoise Tarentaise

Au 1^{er} janvier 2014, à sa création, nous avons transféré une partie de nos emprunts à la CCVVT, pour la compétence « déchets », (2 853 272.14 € d'encours de dette), qui a une fiscalité propre. Par conséquent, la collectivité ne supportera plus cet encours.

B) Le Syndicat du Bassin des Dorons

A ce jour, le budget primitif 2017, n'est pas connu.

Pour rappel, la contribution communale au financement global du syndicat est de 50.22%.

3. DIVERS

1. Avenir de Méribel

Le conseil municipal entendra la présentation faite par Co-managing sur l'avenir de Méribel. Une date sera proposée par Florence Surelle.

2. Mairie 2.0

Les services de la mairie feront une présentation du nouveau mode de communication le mardi 4 avril 2017 à 8 h 00 à la mairie.

Ainsi fait et délibéré les jour, an et mois que dessus ; suivent les signatures :

Maxime BRUN	Thierry CARROZ	Victoria CESAR
Marie Noëlle CHEVASSU	Alain ETIEVENT	Thibaud FALCOZ
Bernard FRONT	Gérard GUERVIN	Joseph JACQUEMARD
Audrey KARSENTY	Anaïs LAISSUS	Martine LEMOINE-GOURBEYRE
François Joseph MATHEX	Thierry MONIN	Christian RAFFORT
Emilie RAFFORT	Michèle SCHILTE	Florence SURELLE
Carole VEILLET		